

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2016

STATUT GÉNÉRAL DES AAI ET DES API - (N° 3693)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 48 (Rect)

présenté par
M. Warsmann

ARTICLE 49

À la fin de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« publication du décret en Conseil d'État prévu au même article 16 »

les mots :

« promulgation de la présente loi ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de conséquence.